



Communiqué de presse

Montpellier, le 23 mars 2018

Convention TER 2018-2025

Carole Delga : « Les attentes formulées par les habitants d'Occitanie lors des Etats généraux du rail et de l'intermodalité ont été entendues : avec 2,5 Mds€ mobilisés et 11% de trains en plus d'ici 2020, la Région concrétise son ambition pour le rail »

Sous la présidence de Carole Delga, l'Assemblée plénière de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée a adopté ce vendredi 23 mars à Montpellier, la nouvelle convention TER 2018-2025, financée à hauteur de 2,5 Mds€ par la Région (hors investissements).

« Cette nouvelle convention TER 2018-2025 est le fruit d'un long travail réalisé par les services de la Région et SNCF Mobilités. Les échanges et les négociations ont parfois été difficiles, c'est une certitude, mais je suis fière du rendu et de ce que nous avons obtenu pour les habitants de la Région. Je n'ai jamais perdu de vue mes objectifs, assurer un aménagement équilibré du territoire, proposer plus de trains sur nos lignes et améliorer la qualité de service due aux usagers. Pour les atteindre, j'ai voulu mobiliser des moyens supplémentaires nécessaires, 35M€ de plus par an par rapport à l'ancienne convention. Ainsi, 37 000 places supplémentaires par jour seront disponibles d'ici fin 2020, c'est 40% de plus pour l'ensemble du réseau ferroviaire régional », a déclaré Carole Delga, présidente de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée.

« A l'heure où de nombreuses régions revoient à la baisse leurs ambitions pour le transport ferroviaire, alors que le gouvernement rend incertain l'avenir du rail dans notre pays, je porte a contrario de fortes ambitions pour les trains du quotidien et la grande vitesse, qui, j'en suis convaincue, sont non seulement complémentaires mais représentent également des investissements d'avenir essentiels pour l'Occitanie », a-t-elle poursuivi.

Les axes principaux et nouveautés de la convention TER 2018-2025

1. Elle intègre les attentes exprimées lors des EGRIM
2. Elle assure un service public régional des transports pour tous et pour tous les territoires
3. Elle intègre différentes exigences environnementales
4. Elle répond à de nouvelles exigences de qualité avec des objectifs chiffrés : fiabilité, ponctualité, respect des compositions, qualité perçue et produite
5. Elle développe les dessertes ferroviaires pour mieux répondre à la croissance des besoins de déplacements
6. Elle assure le déploiement de matériels neufs sur un parc unifié
7. Elle harmonise et propose une nouvelle gamme tarifaire attractive, avec un effort important réalisé pour la jeunesse
8. Elle renforce les mesures pour bien voyager ensemble et lutter contre la fraude
9. Elle est attentive à mieux équiper les gares TER
10. Elle prévoit un suivi journalier, mensuel et annuel plus efficient, adapté et réactif

Carole Delga réunira **en mai 2018 une Assemblée plénière extraordinaire** afin de discuter du projet de loi sur les mobilités présenté par le gouvernement en Conseil des Ministres.

Chiffres clés

- 1 milliard de km parcourus en train chaque année par les voyageurs TER Occitanie
- 2 453 km de voies ferrées
- 274 points d'arrêt
- + 60% de voyageurs en 15 ans
- + 5,1% en 2017
- Un trafic en progression en 2017 : 66 000 voyageurs un jour de semaine, > 80 000 le vendredi (comptages BVA octobre 2017)
- 20 lignes ferroviaires et 43 lignes d'autocar
- 4,7 Mds€ investis depuis 15 ans

Retrouvez ci-joint toutes les informations concernant la nouvelle convention TER 2018-2025 en Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

■ **Contact presse :**

Barbara Atlan : barbara.atlan@laregion.fr - Tél. : 04 67 22 63 62 - Port. : 07 87 33 89 06

Montpellier : presse-region@laregion.fr - **Toulouse** : service.presse@laregion.fr

Suivez-nous sur le compte [Twitter](#) du service presse [@presseoccitanie](#)